

INSTITUT DE RECHERCHE EN DROITS HUMAINS (IRDH)

1044, avenue Kambove, Lubumbashi – Email : info@tcct.co.za – Téléphone 00243 85 110 34 09 – 00243 85 819 59 96
www.tcct.co.za ; info@tcct.co.za; [@tcct_officiel](https://twitter.com/tcct_officiel); [@tshiswaka5](https://twitter.com/tshiswaka5)

Bulletin électronique numéro 038 du 31 décembre 2016 / Information et éducation aux droits humains
Editeur responsable : Maître Tshiswaka Masoka Hubert

IRDH se félicite de l'accord politique sous l'égide de la CENCO, cependant il exige l'égalité de tous devant la loi : Gédéon K. Mutanga ou Moïse Katumbi.

L'IRDH se félicite de l'annonce par la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO) de l'accord politique entre les forces politiques de la RDC qui permette de gérer pacifiquement le pays vers la sortie de la crise politique.

En effet, il ressort de l'accord deux points importants : (i) la fin de la gestion de l'Etat de facto, une solution du retour à la Constitution et la légitimation de l'institution Président de la République; et, (ii) la promesse que le peuple congolais procédera à la désignation du dirigeant de son choix, avant décembre 2017, sans perturbation de la transition par un changement de la Constitution ni un troisième mandat éventuel du Président Kabila.

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), à son article 21, reconnaît que la volonté du peuple est le seul fondement de l'autorité des pouvoirs publics et celle-ci s'exprime par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret. Et à son article 7, la DUDH garantit à tous l'égalité devant la loi et le droit sans distinction à une égale protection de la loi.

Il est incompréhensible que l'accord ne fasse pas allusion aux poursuites contre des dirigeants politiques véreux, sanctionnés par l'Union Européenne et les Etats Unis, pour leur rôle cynique avéré ou leur participation active dans la violation de la Constitution ; ni analyser des cas des criminels dangereux, à l'instar de Gédéon Kyungu Mutanga, reconnu coupable des crimes contre l'humanité par une juridiction compétente, légitime et constitutionnellement établi. Mais que ledit accord instaure une « Commission des hauts

magistrats », afin d'étudier les dossiers des leaders politiques, victimes d'un exil forcé, à l'instar de Moïse Katumbi Chapwe, ou faits prisonniers, à cause de leurs opinions politiques, comme le Bâtonnier Jean-Claude Muyambo Kyassa et l'Honorable Diomi Ndongala,

L'IRDH estime que :

- (i) ledit accord devrait trancher sur les cas des leaders politiques emblématiques, en autorisant le retour au pays des victimes d'un exil forcé et la libération des prisonniers politiques et d'opinion.
- (ii) la « Commission des Hauts magistrats » instauré par l'accord politique devrait étudier – 1- comment sanctionner les politiciens véreux qui ont violé la Constitution, pour qu'ils ne boquent pas le processus de transition mis en place, et – 2- les conditions de libération de Gédéon Kyungu Mutanga reconnu coupable des crimes contre l'humanité, afin de le remettre en prison et l'empêcher de reprendre les crimes de masses.

En définitif, l'IRDH félicite la CENCO et en appelle à toutes les organisations de la société civile et les mouvements citoyens (**Filimbi – LUCHA - Compte à rebours - Quatrième voie - Na Mozindo Ya Kinshasa - Bye Bye Kabila - Il est Temps RDC et Nouvelle Elite Congolaise**) d'imaginer des nouvelles stratégies de pression sur les politiciens, afin qu'ils respectent la volonté populaire, notamment qu'ils n'empêchent pas de nouveau la tenue des élections avant décembre 2017, la libération des prisonniers politiques et l'emprisonnement des auteurs des crimes contre l'humanité.

Contact de Maître Tshiswaka : 0027795932637.